

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Octobre 2015

N° 31



**Rénovation de
l'ancienne
école**

**les élections
régionales**

**Economie
d'énergie :
une idée
lumineuse**



**Un nouveau
directeur à
l'école**

**L'agglomération
et nous**

ÉDITO



Longtemps après avoir quitté les bancs de l'école, la rentrée reste pour beaucoup d'entre nous le signal d'un nouveau départ, de nouvelles idées, de nouveaux challenges. Après la langueur des vacances estivales, la rentrée sonne le clairon pour une remise en selle vers de nouvelles aventures.

Cette sensation de repartir à l'assaut en septembre et octobre est également vraie pour les élus municipaux, et à peine a-t-on fini un projet qu'un autre sujet prend toute sa place dans notre actualité. L'école est terminée après quatre années de travail, nous sommes aujourd'hui confrontés au vieillissement de la crèche. L'ancienne école maternelle a commencé sa mue vers des logements grâce au PACT 81, il faut étudier le coût de la restructuration du bâtiment du primaire.

Et ce qui est vrai dans la vie municipale est encore plus vrai dans la vie intercommunale. Les élus de l'agglomération se penchent aujourd'hui sur le projet de passer en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, réfléchissent à l'extinction des lumières dans certains secteurs, et de façon globale à rendre notre agglomération encore plus vertueuse en fonctionnement.

Sarah Laurens

SOMMAIRE

1	Edito	3	Elections régionales	6	Tous à vélo avec l'agglo
2	Conseils municipaux	4	Idée lumineuse	6	L'Agglo et nous
2	Rénovation	5	Bienvenue	7	La vie à Cambon



Séance du 15 septembre

➤ Contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse co-signé avec la CAF est échu depuis le 31/12/14. Afin de maintenir notre engagement financier en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, il est nécessaire de renouveler le contrat auprès de la CAF du Tarn.

➤ Statuts du SDET

Le Syndicat départemental d'énergies du Tarn (SDET) projette le déploiement d'un réseau départemental d'Infrastructures de Recharge

pour Véhicules Électriques (IRVE) pour :

- Faciliter le développement des véhicules électriques dans le département du Tarn
 - Maitriser l'impact des bornes de recharge sur le réseau public de distribution,
 - Contribuer à l'attractivité économique et touristique du territoire en permettant le transit de véhicules électriques provenant d'autres départements,
 - Garantir un maillage homogène de bornes.
- Pour ce faire le comité syndical

du SDET a approuvé la modification des statuts du syndicat le 19/06/15 et la commune de Cambon valide cette modification.

➤ Domaine communal

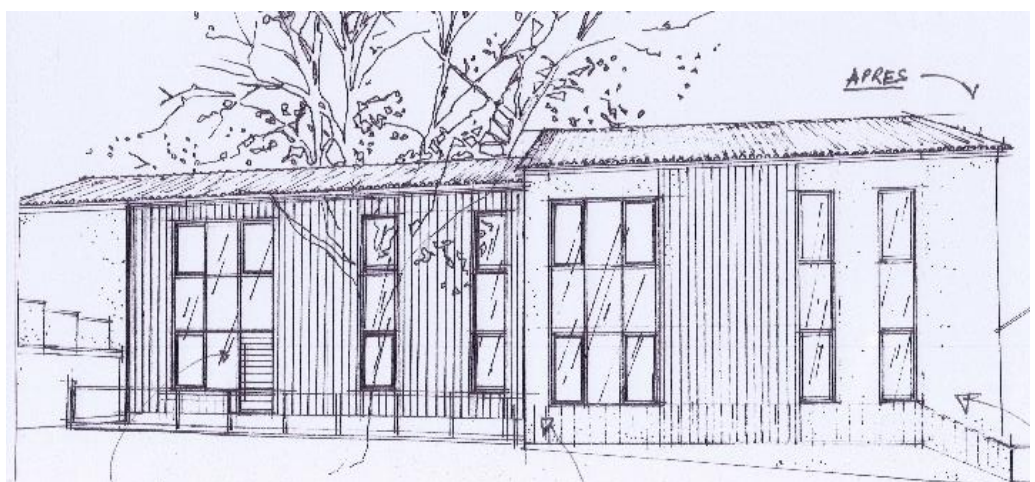
Le service voirie de l'agglomération a constaté la nécessité de faire des travaux sur la chaussée située impasse Lanel haut (parcelle AL20). Cette parcelle est la propriété de M. Babeau ; ce dernier a accepté de céder la parcelle à la commune afin que les travaux de voirie soient réalisés.

RENOVATION

Le PACT du Tarn, qui réhabilite le bâtiment de l'ancienne école maternelle en sept logements, fait l'effort d'atteindre le niveau de rénovation BBC pour ce projet. Le label BBC - Bâtiment Basse Consommation - est un niveau de performance énergétique défini par la loi qui est bien supérieur aux normes en vigueur pour la rénovation.

Les façades vont donc être complètement isolées, et habillées sur certaines parties.

Ci-contre un croquis de la façade sud-est du bâtiment, dessiné par le PACT.



ELECTIONS REGIONALES

Suite à la réforme des collectivités territoriales, en 2015 ont lieu les élections départementales, qui remplacent les anciennes élections cantonales, mais également les élections régionales. Les français ont élu leurs conseillers départementaux en mars 2015 et éliront leurs conseillers régionaux les **6 et 13 décembre 2015**

En outre, avant l'organisation des régionales 2015, le gouvernement a réduit le nombre de régions françaises qui est ainsi passé de 22 à 13 (voir la carte).



Manuel Valls a présenté fin juillet les capitales des nouvelles grandes régions issues du redécoupage. Le match a longtemps été serré entre la favorite, Toulouse (Midi-Pyrénées, 725 000 habitants en comptant l'agglomération) et Montpellier (435 000 habitants), capitale du Languedoc-Roussillon. Les arguments démographique, géographique et économique jouaient en faveur de Toulouse. Montpellier faisait valoir son dynamisme. C'est finalement bien la ville rose qui aura le statut de capitale de cette nouvelle grande région.

La durée du mandat des élus régionaux est de 6 ans. Le mandat des conseillers régionaux et des membres de l'Assemblée de Corse élus en décembre 2015 prendra donc normalement fin en 2021.

Les conditions pour être élu aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Au 1^{er} tour, les listes qui obtiennent plus de 10 % des suffrages exprimés sont qualifiées pour le second tour. Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges du conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter par procuration. Pour ce faire, vous devez désigner un mandataire qui votera en votre nom.

Ce système doit être distingué du vote par correspondance, c'est-à-dire du vote par courrier, qui n'est pas autorisé pour les élections régionales.

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses compétences, notamment :

- dans le domaine du développement économique : aides aux entreprises, gestion des transports régionaux...
- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : fonctionnement et entretien des lycées, actions de formation et d'apprentissage, alternance...
- mais aussi l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique...

Le résultat de l'élection régionale déterminera dans chaque région un nouveau conseil plus puissant, sur un territoire élargi et avec des compétences plus fortes.

IDEE lumineuse

Eclairer mieux pour : économiser l'énergie, protéger la biodiversité, garantir une meilleure qualité de vie, préserver le ciel nocturne.

La facture d'énergie de l'agglomération pour l'éclairage public s'élève à un million d'euros par an. Toutes les collectivités cherchent désespérément à diminuer leurs charges en ces temps de disette liés aux diminutions de dotations de l'Etat et le poste énergie ne cesse d'augmenter, notamment à cause de l'augmentation des points lumineux et du prix de l'électricité. Le calcul est impressionnant : l'extinction de toutes les lumières de l'agglomération un quart d'heure par nuit pendant un an équivaut au coût annuel d'un agent à temps plein.

Les élus de l'agglomération se sont saisis de ce problème et proposent aux communes d'éteindre certains de leurs candélabres de 23h30 à 5h30 du matin. Il paraît intéressant de suspendre l'éclairage public dans des quartiers résidentiels ou des zones artisanales, dans lesquels il n'y a pas ou peu de circulation la nuit, et où tout est calme.

Nous avons déjà évoqué ce sujet, à Cambon, lors du dernier mandat. Les réactions de nos interlocuteurs avaient été très positives. Une personne avait soulevé une inquiétude quant aux voleurs, mais la gendarmerie est formelle : les actes délictueux se font plutôt le jour, quand il n'y a personne dans la maison. Nous n'avons pas mis en œuvre l'extinction des feux pour des raisons financières, freinés par le coût de l'installation d'horloges astronomiques sur tous les réseaux.

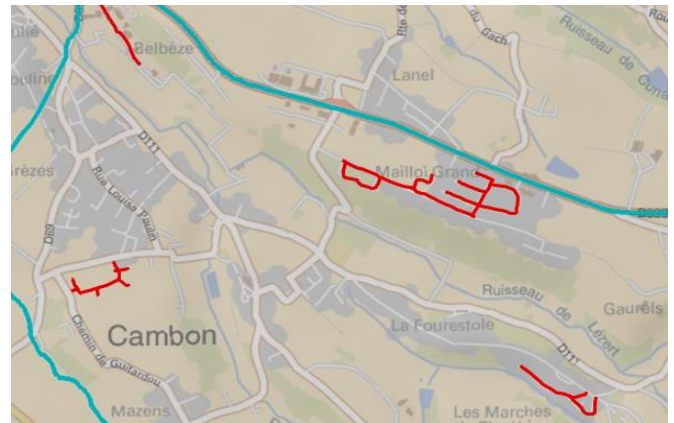
Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

2 novembre 2015

7 décembre 2015



Mais aujourd'hui c'est le service d'éclairage public de l'agglomération qui s'est saisi du sujet, et il pense pouvoir amortir le coût engendré par l'installation sur un an de fonctionnement. Des zones tests vont donc être mises en place sur Cambon - et dans 11 autres communes de l'agglomération à partir du 10 novembre. Les installations envisagées dans les zones test sont prioritairement des installations comportant des luminaires énergivores par leur vétusté ou leur nombre.



Les cambonnais concernés (les lotissements de Maillol Grand, des 3 rivières, des Crêtes, du Clos de Bel air, des Marches de Phoebus, ainsi que la ZAC de la mouline) seront informés par courrier, et tous les cambonnais seront invités à une réunion publique agglomération/communes le mardi 27 octobre à partir de 18h30 à l'Hôtel d'Entreprises, avenue Gilles de Gennes à Albi.

L'extinction des lumières la nuit est une vraie avancée environnementale. La pollution lumineuse est une source de dysfonctionnement écologique. La plupart des animaux nocturnes ou partiellement nocturnes sont perturbés par l'éclairage artificiel, au point de parfois disparaître de leur habitat quand il est éclairé. Et nombreuses sont les personnes aujourd'hui qui se plaignent de ne plus pouvoir regarder un beau ciel étoilé !

Bienvenue

Interview de Jean-Pierre MARTINAUD, nouveau directeur de l'école de Cambon.

Votre parcours professionnel vous a conduit dans différents lieux en France et à l'étranger pour arriver à Cambon. Est-ce un choix de votre part ?

En effet j'ai commencé ma carrière dans le sud du Tarn : Roquecourbe, Saint Pierre de Trivisy, Réalmont. Puis j'ai eu l'occasion de faire une belle expérience en tant que directeur d'une école au Burkina Faso, dans la deuxième ville du pays. Je suis ensuite revenu dans le Tarn à Albi, à l'école de Rayssac. Et cette année j'ai profité du poste qui se libérait, suite au départ à la retraite de Françoise Cabrol, pour demander le poste de direction de l'école de Cambon. C'est la situation et les locaux neufs de l'école qui m'ont attiré à Cambon.



Comment s'est passée la rentrée dans cette nouvelle école avec la nouvelle équipe ?

Tout s'est très bien passé. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec cette équipe qui est très motivée et très sérieuse. Nous travaillons dans de très bonnes conditions. L'école est agréable, elle est claire, connectée et fonctionnelle. Bien sûr il y a quelques ajustements et réglages de rentrée à faire, mais rien que de très normal pour une rentrée !

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'école ?

Il y a 236 enfants inscrits à l'école qui sont répartis sur neuf classes.

Trois classes de maternelles : La classe des petites sections de Marie Couderc, la classe de petits moyens avec deux « élèves maîtres » Nelly Rossignol et Patrice Barret et la classe des moyens grands de Marielle Gautier. Les « élèves maîtres » sont lauréats du concours enseignant et continuent à se professionnaliser grâce à une mise en situation correspondant à un mi-temps de service et une formation à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

En primaire, nous sommes six enseignants : Audrey Blanc, Florence Cascino, Véronique Grillon, Caroline Andreau, Emmanuelle Etévé et moi-même. Sans oublier Emilie Faure qui assure la décharge de direction et le complément de service de Mme Couderc.

Je dois également ajouter que nous sommes bien aidés et secondés par toute l'équipe des agents municipaux dédiés à l'école. Je profite de l'occasion pour remercier Claudie Barrau, Françoise Trouban, Elisabeth Barrau, Christine Blacquières, Christiane Denys, Gisèle Crépin, Isabelle Capron et Véronique Henri.

Quels sont les projets pour cette année scolaire ?

Nous avons beaucoup de projets éducatifs pour cette année scolaire. Certains étaient en place l'année dernière et sont reconduits : Ecole et cinéma - La chorale - Le journal - Des rencontres sportives - un projet musique. Et puis nous envisageons plusieurs autres projets, mais je ne peux pas en parler aujourd'hui car ils ne sont pas encore finalisés.

Merci M. Martinaud d'avoir répondu à nos questions, nous vous souhaitons la bienvenue et un très bonne année scolaire parmi les petits cambonnais.



Tous à vélo avec l'Agglo



L'agglo a mis en place des cours de vélo pour adultes afin de redonner confiance à tous ceux qui souhaitent se déplacer en vélo en ville, mais soit reconnaissent mal maîtriser le vélo, soit appréhendent de rouler en ville.

Pour contribuer à la formation des publics adultes, l'agglo a sollicité la Maison du vélo à Toulouse, l'une des 56 vélo-écoles de France à disposer d'une équipe d'éducateurs diplômés spécialisés.

Cette action vient enrichir la palette des mesures d'accompagnement à la pratique du vélo engagées par l'agglomération depuis plusieurs années. Citons par exemple l'aménagement des itinéraires cyclables (double-sens, pistes cyclables, panneaux tourne à droite, ...), le renforcement de la sécurité (campagne de sensibilisation angles morts, pose d'arceaux vélos), la Bourse aux vélos pour favoriser l'équipement ou le service de prêt de vélo Cyclo mis en place à l'université Champollion.

Voirie



Le parking qui a vu le jour cet été devant l'école a été un gros projet en termes d'études et de financement pour la commune. Il y manque encore les aménagements urbains, les arceaux à vélo et les plantations qui se feront en fin d'année.

Le prochain projet important sera la réalisation d'un carrefour protégé entre la rue Toulouse-Lautrec et la départementale 69.

Deux cycles de formations sont proposés :

4 séances pour débiter ou redébiter sur un vélo (révision des bases de l'équilibre et du maniement du vélo pour acquérir plus d'autonomie dans ses déplacements),

4 séances pour circuler en ville en toute sécurité et apprendre à se déplacer en ville dans la circulation.

Modalités pratiques :

Les vélos et le matériel nécessaires sont mis à disposition. Les séances se déroulent à Albi. 20€ / pers pour 4 séances de 1h30

Groupe de 12 pers max

Les horaires des cours :

Débutants le samedi de 9h30 à 11h

Circuler en ville le samedi de 11h à 12h30

La première session a déjà eu lieu, vous pouvez vous inscrire pour la 2^{ème} : les samedis 7, 14, 21 et 28 novembre.

Informations et inscriptions

Allo Agglo : 05 63 76 06 06

www.grand-albigeois.fr

rubrique Mobilités & déplacements

Depuis des années nous cherchons des solutions pour sécuriser ce carrefour, et de manière connexe la sortie du chemin de Lavour Nord sur la départementale. Après plusieurs réunions avec les équipes techniques du conseil départemental, nous sommes arrivés à un accord.

La commune de Cambon va intégrer une partie de la départementale dans son domaine, et ainsi faire un aménagement similaire à celui qui a été fait à Camp Blanc : mise en place de panneaux entrée d'agglomération, limitation de vitesse, plateau surélevé. Cet aménagement se fera fin 2015 ou en début 2016, il doit être finalisé par les services d'ingénierie de l'agglomération.



Croix occitane

Une croix occitane est venue valoriser le panneau d'entrée de Cambon sur la route du Lézert. Le Conseil Départemental encourage les communes à se doter de panneaux d'entrée d'agglomération en occitan. Cette action, menée dans le cadre d'une politique de développement touristique, veut contribuer à renforcer les efforts pour développer l'activité économique du territoire.

Le département finance 80 % du coût des panneaux et prend en charge l'installation. Soucieux de valoriser son patrimoine occitan millénaire, le conseil municipal de Cambon a répondu favorablement à l'appel à projet du Département du Tarn. Le nom de la commune étant identique en français et en occitan, c'est une croix occitane en couleur qui a été placée sous le panneau officiel.



Rencontres de proximité

Nouveau mandat, nouvelle formule. Nous vous proposons de nous retrouver à la salle des mariages les :

- Mardi 3 novembre à 20h30 *ou*
- Mardi 10 novembre à 20h30

Pour des soirées informelles de discussions sur tous les sujets qui vous intéressent, et pour pouvoir répondre à toutes vos questions.

Cimetière



Des mains courantes ont été installées par les agents municipaux afin de permettre un accès plus facile entre l'ancien et le nouveau cimetière.



Commémoration

Vous êtes conviés à vous rassembler autour du monument aux morts le samedi 14 novembre à 11h30 pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

Téléthon

Le CCAS de Cambon organise le samedi 5 décembre 2015 une randonnée avec participation qui sera reversée au Téléthon.



Entretien des haies

Nous vous rappelons que l'entretien de la végétation est une obligation réglementaire qui impose de faire élaguer ou de tailler à l'aplomb de limite de propriété avec la voirie. Chacun doit faire preuve de civisme en entretenant ses plantations pour ne pas gêner son voisin, obstruer un passage ou un trottoir, constituer un obstacle ou surtout porter atteinte à la visibilité nécessaire à la sécurité de la circulation.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : octobre 2015 – Tirage : 920 exemplaires